



Ansès et Ministère de l'agriculture ELECTIONS des REPRÉSENTANTS du PERSONNEL aux CAP du statut Formation Recherche

VOUS ETES FONCTIONNAIRE TITULAIRE, FONCTIONNAIRE STAGIAIRE DANS UN ETABLISSEMENT DE L'ANSES OU DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AGRICOLE AGROALIMENTAIRE ET VETERINAIRE, ALORS VOUS ETES CONCERNE(E)S PAR LES ELECTIONS AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP).

Ce que FO défend :

- Nous revendiquons une **égalité de progression de carrière** pour tous les agents AITOS jusqu'au dernier grade et échelon et **l'harmonisation complète des primes**.
- Nous exigeons le remplacement des fonctionnaires partant en retraite par des fonctionnaires et non par des agents contractuels ou des prestataires de service.
- Nous sommes attachés aux **prérogatives de la CAP** et nous nous opposerons à toute tentative de gestion de carrière des agents au niveau local, notamment par le biais de l'évaluation ou de la gestion des personnels en autonomie dans les établissements du sup par la LRU (Loi relative aux libertés et responsabilité des universités).
- Nous sommes très attachés au maintien de **l'enseignement supérieur agronomique, agro-alimentaire et vétérinaire au ministère de l'agriculture**.

Quel est le rôle des CAP ? Il est capital dans la carrière d'un fonctionnaire. Elles sont appelées à statuer dans les cas suivants :

CAP obligatoirement consultée par l'Administration	CAP saisie par l'agent
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avancement de grade, promotion au choix ▪ Réductions d'ancienneté, bonifications ou majoration. ▪ Mutations, détachements, réintégration et mise à disposition. ▪ Propositions ou refus de titularisation. ▪ Sanctions disciplinaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Litige relatif à l'obtention d'un temps partiel ou à l'exercice de celui-ci. ▪ Refus d'une disponibilité pour convenance personnelle. ▪ Refus d'autorisation d'absence pour préparer un concours ou pour une formation. ▪ Révision de l'appréciation suite à l'entretien professionnel. ▪ Le montant des primes.



**ON NOUS OPPOSE LA MAITRISE DU BUDGET, NOUS NE NOUS
RESIGNONS PAS.**

**AVEC VOUS ET POUR VOUS, NOUS CONTINUERONS A NOUS
BATTRE**

Comment les représentants FO exercent-ils leur mandat ?

<p>▪ Avancement de grade et promotion au choix</p>	<p>Les principaux critères pris en compte par vos élus FO sont :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ L'ancienneté dans le corps et / ou le grade.▪ L'ancienneté dans le service public.▪ La prise en compte des agents dans les derniers échelons de leur grade ou proches d'un départ à la retraite.
<p>Rappelons que pour être promouvable, dans les corps du statut formation-recherche, il faut obligatoirement et statutairement être proposé par le Directeur de l'Etablissement.</p>	
<p>▪ Réductions d'ancienneté</p>	<p>Jusqu'à présent dans la filière FR, pour les agents de catégorie A et B, le statut prévoyait qu'1/6 des agents bénéficient de bonifications allant de 1 à 6 mois.</p> <p>Depuis 2011, suite à la loi de modernisation de la fonction publique, il y a suppression de la notation des fonctionnaires. Le statut FR est actuellement dérogatoire (pour les agents de catégorie A et B). Il sera modifié dans le cadre de la fusion des corps en cours pour les agents de catégorie B et C.</p> <p>A partir de 2012, les propositions de réduction d'ancienneté, de majoration d'ancienneté ou d'avancement à la cadence moyenne en cohérence avec la valeur professionnelle découleront de l'entretien avec le chef de service.</p> <p>Au moins 70 % des agents du corps bénéficieront d'une réduction d'un à 3 mois dans la limite réglementaire du nombre de mois de réductions d'ancienneté attribuables.</p>

**POUR LES ELUS FO, PAS DE LONGS DISCOURS, MAIS DES
ARGUMENTS COMBATIFS, EFFICACES ET FONDES SUR LE DROIT,
PORTES PAR UNE ORGANISATION SYNDICALE INDEPENDANTE**

FO

Agriculture
Alimentation
Pêche & Forêt

Elections CAP du 15 Novembre 2011

Bilan de vos élus FO, ces 3 dernières années

SFOERTA
la force syndicale

- Dans le précédent mandat, nous avons obtenu de l'Administration qu'un processus de **requalification** s'opère sur toute la filière FR. Tout au long du dernier mandat, nous avons veillé à ce que cette requalification s'applique à tous les corps. Nous avons demandé **plus de concours, plus de promotions, un taux promu/promouvables plus intéressant.**
- Nous nous sommes battus pour obtenir l'alignement de la **prime** des personnels de statut FR sur celle des personnels de statut administratif. Nous continuons de revendiquer pour tous, personnels de l'Ansès comme personnels de l'enseignement supérieur, l'harmonisation des primes avec les autres secteurs du Ministère et l'intégration des primes dans le salaire.
- Dans l'enseignement supérieur, suite à la **fusion** de certains établissements, nous restons attentifs à donner leur chance aux agents des petits comme des grands établissements. Nous avons rappelé notre opposition au classement des agents par les établissements lors des propositions aux CAP.
- Dans le cadre de la NS de 2009, nous continuons de revendiquer que les agents puissent établir leur **dossier de candidature** (supprimés par cette NS). Nous avons rencontré les **IGAPS** pour leur faire part de notre point de vue et de nos critères de promotion. Nous leur avons demandé plus de transparence. Nous leur avons dit notre opposition à leurs critères de répartition ayant pour objectif de saupoudrer les promotions par établissements sans tenir compte des critères d'ancienneté.
- La fusion des corps de l'enseignement supérieur et de l'enseignement technique qui devrait être opérationnelle en 2012 pour les catégories B et C est un retour à la situation de 1995. Elle répond à l'une de nos motions de congrès de permettre l'accès à la catégorie A pour les collègues de l'enseignement technique qui en étaient privés jusqu'à présent.
- Que vous soyez en poste à l'Ansès ou dans l'enseignement supérieur, **ils sont à votre écoute.**
- **Indépendants** de l'Administration, ils prennent en considération votre situation personnelle ; ils vous défendent dans un esprit de neutralité et d'égalité.
- Ils font valoir **votre dossier** de promotion devant la Commission dans le respect des critères retenus par la CAP.
- Ils vous rendent compte de leurs travaux et des résultats obtenus. Ils publient des **comptes-rendus des CAP** sur www.sfoerta.fr et sur les adresses mails professionnels des agents.
- Ils restent à votre disposition pour **vous renseigner.**

Que font pour vous les élus en CAP ?

FO

Agriculture
Alimentation
Pêche & Forêt

Elections CAP du 15 Novembre 2011

Pour les 4 années à venir, à l'Ansès comme au MAAPRAT, vos élus FO s'engagent à

- défendre un cadre qui permette aux agents un vrai **déroulement de carrière**.
- revendiquer la **préservation des emplois** et à combattre les déplacements intersites dans le cadre des fusions d'établissements.
- demander l'ouverture de **concours nationaux**, où l'égalité des chances reste la même pour tous, permettant la requalification de tous.
- lutter contre les effets pervers des **promotions « à la tête du client »**. Nous refusons que la CAP se transforme en chambre d'enregistrement !
- combattre toute tentation de versement de toute **prime au mérite**
- défendre les agents concernés par une **réorientation professionnelle** (Loi Mobilité).
- lutter pour le **maintien des CAP nationales**.

FO est le syndicat le plus combatif !

- Quand d'autres n'hésitent pas à signer des accords complices, FO mène un combat permanent pour la défense d'un service public républicain et une lutte incessante depuis 2007, contre la destruction de la Fonction Publique (RGPP). Nos revendications sont claires, nos actions sont déterminées comme nous l'avons prouvé en 2010 lors du combat sur les retraites.

SFOERTA
la force syndicale

Les principes qui nous guident :

FORCE OUVRIERE s'attache à défendre tout à la fois les intérêts collectifs et individuels des personnels quel que soit leur statut et le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

FORCE OUVRIERE se bat pour le maintien de l'enseignement supérieur agricole au Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire.

FORCE OUVRIERE défend la fonction publique qui seule garantit l'égalité d'accès de tous au Service Public.

LES FEMMES ET LES HOMMES QUE VOUS ALLEZ ELIRE ONT A CŒUR DE VOUS REPRESENTER ET DE PORTER VOS REVENDICATIONS. LE 15 NOVEMBRE 2011, POUR UNE DEFENSE EFFICACE DE VOS DROITS ET DE VOS INTERETS, VOTEZ FO

Important : votre vote doit IMPERATIVEMENT parvenir avant le 15 novembre au Ministère de l'Agriculture. Votez dès réception du matériel de vote.